

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 69
de Mmes Claire Roelli, Alexandra Rossi Carré et Caroline Ayer (PS)
demandant d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda
des événements organisés durant l'année à la place Georges-Python**

En séance du 2 juillet 2018, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 69 de Mmes C. Roelli, A. Rossi Carré et C. Ayer lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda des événements organisés durant l'année à la place Georges-Python.

Résumé du postulat

Le postulat mentionne que, tout au long de l'année, mais surtout pendant les mois d'été, beaucoup d'événements très divers attirant de nombreuses personnes sont organisés à la place Georges-Python, tels que la Fête de la Musique, le Festival des Georges, le marché Bio ou encore la journée des migrants pour n'en citer que quelques-uns. Afin de mettre en valeur toutes ces manifestations et de souligner l'attractivité de ces aspects vivants et rassembleurs de la ville, le postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda des événements organisés durant l'année à cet endroit, à l'instar des affiches du Cinéma en plein air. Il relève qu'une communication facilement accessible des événements permettrait de répondre à une demande de visibilité accrue et de mise en valeur de ceux-ci.

Réponse du Conseil communal

Un grand nombre de manifestations est organisé sur la place Georges-Python tout au long de l'année. Ces projets sont portés par de multiples organisateurs différents. Certains événements sont importants et ont un rayonnement qui va au-delà des frontières du canton, d'autres ont davantage un caractère local.

La Ville de Fribourg, au travers de sa Police locale, autorise ces différentes manifestations et, en coordination avec la Voirie, met à disposition des organisateurs le domaine public pour leur réalisation. Mais, à de rares exceptions près, la Ville n'en est quasiment jamais elle-même l'organisatrice. Elle s'associe en revanche régulièrement aux organisateurs pour promouvoir certaines actions et manifestations qu'elle soutient par le biais d'octroi de subventions.

La gestion de l'occupation du domaine public est actuellement assurée au moyen d'un agenda électronique dans lequel figurent toutes les autorisations délivrées. Cet outil permet de garantir la réservation de l'espace public ainsi que la sécurité et la bonne tenue des manifestations, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Dans ce contexte, il est difficile d'établir une sélection des événements méritant d'être inscrits de manière durable dans une liste. L'établissement à l'avance d'un calendrier ou d'un programme annuel des principaux événements se déroulant sur cette place impliquerait en effet, d'une part, de connaître suffisamment tôt tous les événements – ce qui n'est pas toujours le cas – et, d'autre part, de faire des choix pour mettre en avant certaines manifestations plutôt que d'autres.

Dans la pratique actuelle, les événements sont annoncés et autorisés plus ou moins tôt dans l'année. Certains rendez-vous traditionnels reviennent chaque année à la même période, d'autres sont plus occasionnels, voire pour certains uniques. Il se pose dès lors la question de savoir qui opère cette sélection et tient à jour le calendrier, ceci en tenant compte du fait que, la plupart du temps, notamment pour les manifestations de grande envergure, les organisateurs assurent généralement eux-mêmes la publicité en faveur de leur événement par voie d'affichage ainsi que d'autres moyens de communication (Internet, réseaux sociaux). Ainsi, le postulat conduit à plusieurs interrogations auxquelles il convient de répondre avant de pouvoir mettre sur pied un tel projet.

Concrètement, la création d'un support d'affichage et la production d'une affiche nécessite la mise en place d'une logistique qui touche plusieurs secteurs de l'administration (Police locale, Promotion économique, Culture, Communication) et exige une coordination importante (choix des manifestations, contacts avec les organisateurs, support d'affichage, création, production et collage de l'affiche, mise à jour des éléments publiés, etc.). Une fois établie et affichée, la liste de ces événements est figée et peut rapidement devenir caduque, les dates ou les intitulés des événements pouvant dans l'intervalle avoir changé ou les manifestations avoir été annulées ou reportées. Dans cette perspective, il semble que la valorisation des manifestations au moyen d'un support traditionnel (affichage papier) ne constitue pas une solution optimale.

Il est à souligner que de nombreux efforts et initiatives sont d'ores et déjà mis en œuvre et développés au sein de l'administration communale afin d'informer au mieux la population des événements en ville de Fribourg, au travers par exemple de son journal *1700* ou de la rubrique Agenda du site Internet. Il est d'ailleurs prévu d'optimiser la programmation de cette rubrique afin de permettre désormais un tri des événements par lieu. En outre, il est important de rappeler que le site Internet de Fribourg Tourisme, par sa rubrique Evénements & Sortir, fournit également de nombreuses informations sur les principales manifestations se déroulant dans notre ville. Fribourg Tourisme et Région est par ailleurs le mandataire officiel, via l'Agglomération, en termes de communication événementielle.

Ces canaux d'information, dont la gestion et la mise à jour est aisée, répertorient ainsi déjà, à l'heure actuelle, la plupart des manifestations, de sorte que leur valorisation et leur visibilité peuvent être jugées comme étant bien assurées. Ces vecteurs touchent en effet une grande partie de la population de manière rapide, efficiente et concise.

De plus, il paraît également important de rappeler que, malgré son implantation centrale et son statut de lieu de fête par référence, la place Georges-Python n'est pas le seul endroit où sont organisées des manifestations sur le territoire communal. La question de la communication et de la visibilité du calendrier des manifestations mérite dès lors d'être abordée de manière globale, en favorisant la promotion de l'ensemble des événements sur l'année, sans se limiter à ce lieu.

Cela étant, il est vrai qu'un affichage local, soit sur le site même où se déroule la majeure partie de ces manifestations, apporterait indéniablement une plus-value intéressante en offrant une visibilité accrue à ces dernières. Au vu des difficultés qu'implique la gestion d'un affichage papier, une communication des événements par le biais d'un ou plusieurs supports numériques pourrait, dans cette perspective, constituer une alternative intéressante et en adéquation avec la stratégie actuelle en matière de communication.

Le récent renouvellement (début 2019), pour une durée de dix ans, de la concession d'affichage relative à la publicité extérieure avec la société APG|SGA SA sur le domaine public et privé communal, ainsi que la probable remise au concours des conventions concernant la publicité dans les abribus, ainsi que les Cityplans (supports recto-verso avec un plan de ville et une face publicitaire), qui lient actuellement la Ville à cette entreprise, offrent, dans ce contexte, des options efficaces et innovantes dont la Ville entend profiter pour développer et étendre ses canaux d'information officiels. Une stratégie concertée avec Fribourg-Tourisme ainsi qu'avec les partenaires culturels ou associatifs concernés semble toutefois indispensable pour mener à bien un tel projet.

Dans cette réflexion, il convient également de ne pas oublier qu'il appartient avant tout aux porteurs de projets d'utiliser leurs propres vecteurs de communication pour promouvoir leurs événements et inciter le public à y participer. Il est enfin à noter que, dans le cadre de la nouvelle concession d'affichage précitée, la Ville dispose désormais de droits d'affichage plus étendus sur le réseau SGA, qui lui permettent notamment de promouvoir, sur le réseau temporaire destiné à l'affichage politique, des actions, campagnes promotionnelles et autres manifestations occasionnelles que la Commune organise ou soutient.

Conclusion et proposition

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal adhère à l'objectif du postulat visant à offrir une visibilité accrue et à mettre en valeur les événements se déroulant en ville, car ceux-ci contribuent indéniablement à son dynamisme et à son rayonnement. Il juge toutefois que le moyen proposé n'est pas optimal et que des alternatives plus simples et efficaces, en adéquation avec les canaux d'information actuels, doivent être privilégiées. Il s'engage, dans ce cadre, à intégrer la proposition faisant l'objet du postulat dans les réflexions en cours en matière de communication et à approfondir le sujet avec les acteurs et partenaires concernés.

Le postulat n° 69 est ainsi liquidé.